Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260403-2026_16-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°03
SÉANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 26 mars deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alexis MENARD, Maire

Membres présents : Alexis MENARD, Fabien CHANTOISEL, Emmanuelle RONDEL, Gwenaël MEHOUAS, Jean-Charles LE GOFF, Didier EVEN, Véronique JOUAN, Sylvain LETACONNOUX, Natacha JAN, Myriam LANOË, Justine DURAND, Mégane HENRY, Catherine CORDON, Jean-Michel DANIEL.

Membre excusé : Jean-Michel LEBRET pouvoir à Jean-Michel DANIEL.

Secrétaire de Séance : Myriam LANOË

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière

N°16/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet des Côtes-d'Armor sollicite le Conseil Municipal afin d'élire un correspondant « Sécurité routière ». Ce dernier sera régulièrement informé de l'action de l'État au plan national et pourra s'appuyer sur les ressources et les compétences mises à sa disposition au plan départemental pour mettre en œuvre des actions sur la commune.
Des formations thématiques lui seront également proposées.

Monsieur le Maire sollicite des candidatures.

Madame DURAND Justine se porte candidat.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- ELIT Madame DURAND Justine, correspondant « sécurité routière ».

Par envoi à la Préfecture le 03 avril 2026
Par publication le 03 avril 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

MAIRIE de HENANBIHEN 22550 Côtes-d'Armor